

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 10

Ont pris part à la délibération : 11

Convocation : 08.09.2020

Affichage : 24.09.2020

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Le dix-sept septembre deux mille vingt à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Robert HOUELBEK, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU, Aurélien MARION, Maurice STIEMBERT.
Mesdames Laëtitia LEGALLOIS, Géraldine ROMAIN,
Lucie GRATIEN, Ludivine GUERET.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Patrice PATERNOSTER donne pouvoir à Monsieur Michel LEBLANC.

ABSENTS :

Madame Laëtitia LEGALLOIS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 23 juillet 2020
- Travaux sur l'église :
 - résultat de l'appel d'offre
 - décision modificative
- Lotissement : vente de terrains
- Demande d'échange de terre de Monsieur Maurice STIEMBERT
- Désignation d'un correspondant défense
- Commission électorale : désignation d'un conseiller municipal
- Questions diverses

Le compte-rendu du 23 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité sans observations.

2020-42 – TRAVAUX SUR L'EGLISE – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offre lancé le 30 juillet 2020 pour un nouveau programme de travaux sur l'église. Quatre entreprises ont adressé une offre.

Ces offres ont été analysées par Monsieur François JACQUEMARD architecte du patrimoine qui a été recruté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2019 pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette nouvelle tranche de travaux.

Après étude des devis et au vue de l'analyse de Monsieur François JACQUEMARD, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents retient la proposition de la SARL BODIN de 160 658,64 € HT pour les deux tranches de

travaux objets de l'appel d'offre,

La proposition se décompose ainsi pour les deux tranches :

- 61 728,20 € HT pour la tranche 1
- 98 930,44 € HT pour la tranche 2.

2020-43 – TRAVAUX SUR L'ÉGLISE – CHOIX DE LA TRANCHE ET FINANCEMENT :

Monsieur le Maire propose aux membres présents de réaliser dès maintenant les travaux sur le clocher prévus dans la tranche 2. Ces travaux sont les plus urgents, ils vont permettre de rétablir l'étanchéité de la tour lanterne et d'éviter des dégradations à venir du fait d'infiltrations d'eau.

Le montant de cette tranche 2 de travaux a été chiffré par la SARL BODIN retenue suite à l'appel d'offre à 98 930,44€ HT soit 118 716,53€ TTC. En tenant compte des frais de maîtrise d'oeuvre, des frais d'appel d'offre et des frais financiers (la commune devra avoir recours à un prêt relais pour face aux délais de versement des subventions et du FCTVA), le coût de l'ensemble de cette tranche de travaux TTC sera de :

Travaux TTC	118 716,53 €
Architecte TTC	13 200,00 €
Frais d'appel d'offre TTC	913,10 €
Frais bancaire (prêt relais)	1 000,00 €
TOTAL TTC	133 829, 63 €

Suite à quoi Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil le plan de financement suivant :

Subvention de la DRAC 40% HT	43 972,00 €
Subvention du Département 35% HT	38 475,00 €
Fondation du Patrimoine Prélèvement sur les dons reçus	27 000,00 €
FCTVA N+1	21 789,00 €
Commune	2 393,63 €
Total	133 629,63 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de réaliser la tranche 2 des travaux sur l'église et son financement tel que proposé ci-dessus.

Il est entendu que ces travaux ne seront réalisés que si les subventions sollicitées sont obtenues et qu'un prêt relais soit accordé à la commune par un établissement bancaire.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire est autorisé à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC et du Département, à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine et à solliciter des établissements bancaires pour

l'établissement d'un prêt relais.

2020-44 – LOTISSEMENT FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VIABILISATION

Monsieur le Maire informe les membres présents que le financement des travaux de viabilisation, chiffrés à 28 000,00 € des nouvelles parcelles du lotissement nécessite le recours à un prêt relais en attendant l'encaissement de la vente des terrains.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues :

Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté;

Et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution du prêt suivant :

- prêt relais de 28 000,00 €, d'une durée maximale de 24 mois, destiné à assurer le financement du projet et dont le remboursement s'effectuera in fine, au taux de 0,65%. Le paiement des intérêts est trimestriel.
Frais de dossier : 50,00 €
- de prendre l'engagement au nom de la Communes d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
- De prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.
- De conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérés.

2020-45 - DEMANDE D'ECHANGE DE TERRE AVEC MONSIEUR MAURICE STIEMBERT :

Monsieur Maurice STIEMBERT ne prend pas part aux délibérations ni au vote.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Maurice STIEMBERT demande à échanger la parcelle cadastrée B281 dont il est propriétaire avec la parcelle communale cadastrée B296 qu'il loue actuellement à la commune.

La parcelle B296 propriété de la commune a une surface de 1ha 47a 67ca, la parcelle B281 propriété de Monsieur Maurice STIEMBERT a une surface 1ha 53a 88ca.

Après délibération à l'unanimité des présents le Conseil Municipal accepte cet échange avec Monsieur Maurice STIEMBERT aux conditions suivantes :

- aucune soulte ne sera due à Monsieur Maurice STIEMBERT par la commune.
- les frais d'acte seront à la charge de Monsieur Maurice STIEMBERT.

Suite à quoi Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cet échange.

**2020-27 – INSCRIPTION AU BUDGET D'UNE PROVISION
POUR IMPAYES :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune éprouve des difficultés à recouvrer plusieurs fermages et loyers et qu'il existe un risque d'insolvabilité d'un ou plusieurs de ces redevables. Suite à quoi il propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget une provision de 2 000,00 € pour impayés qui permettra de faire face à ce risque de créances irrécouvrables.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire d'inscrire au budget à l'article 6817 une somme de 2 000,00 € en provision d'éventuels impayés.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 00.

Les an, mois, jour que dessus.